

0240013J
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL GIRAUT DE BORNEIL
10 BOULEVARD A DUPUY
24160 EXCIDEUIL
Tel : 0553622100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/01/2024

Réuni le : 13/02/2024

Sous la présidence de : Laurent Normand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SMD3 NOUVELLE CONVENTION

Le CA autorise le chef d'établissement à signer avec le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne la nouvelle convention de redevance annuelle de collecte et de traitement des ordures ménagères 2024.

Le SMD3 met fin à la collecte par benne à roulettes au profit d'un seul système de collecte par conteneurs colonnes fixes (déchets cartons, déchets recyclables, déchets résiduels).

Pour 2024, la location annuelle s'élève à 1485.56€, car elle comprend aussi les frais d'installation des bornes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0